



AVIS PUBLIC

CALENDRIER 2019

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné, monsieur Mario Grenier, directeur général/secrétaire-trésorier, que, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé ont adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019, à la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2018. Ces séances se tiendront à 19 heures, à la salle du conseil de la MRC.

L'horaire des séances est également disponible sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante : www.mrcrocherperce.qc.ca

Le mercredi 13 février

Le mercredi 13 mars

Le mercredi 17 avril

Le mercredi 8 mai

Le mercredi 19 juin

Le mercredi 10 juillet

Le mercredi 11 septembre

Le mercredi 9 octobre

Le mercredi 27 novembre

Le mercredi 11 décembre

Donné à Chandler, ce 14^e jour de décembre 2018

Mario Grenier

Directeur général/secrétaire-trésorier